



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts

Question au Gouvernement n° 2769

Texte de la question

ACCES AUX CREDIT DES PERSONNES PRESENTANT UN RISQUE DE SANTE AGGRAVE

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, pour le groupe de l'UMP.

M. Luc Chatel. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et des solidarités.

En France, aujourd'hui, 800 000 personnes vivent avec un cancer et environ 150 000 personnes sont séropositives. Ces Français se battent quotidiennement avec courage contre ces fléaux, avec un réel espoir de guérison. À ceux-ci s'ajoutent les deux millions de Français qui ont été atteints ou sont guéris d'un cancer et que l'on oublie trop souvent.

Toutes ces personnes sont aujourd'hui victimes d'une terrible discrimination, qui s'apparente à une double peine. L'accès au crédit leur est trop souvent refusé. Après avoir été atteints dans leur chair, ils sont atteints dans leur dignité, privés de l'accès à la propriété ou à d'autres biens d'équipements.

Certes, les pouvoirs publics se sont saisis de ce problème avec la signature en 2001 de la convention dite Belorgey entre les banquiers, les assureurs, l'État et les quatorze associations de malades, qui devait faciliter l'accès au crédit des personnes présentant un risque de santé aggravé.

Mais le bilan de l'application de la convention Belorgey laisse un goût amer. En 2004, 9 000 malades ont vu leur demande d'emprunt rejetée, sans aucune justification. On constate de nombreux déficits d'information des usagers et des professionnels eux-mêmes, des défauts de mise en oeuvre des dispositifs prévus, des délais de réponse aux demandes de crédit trop longs, des questionnaires inacceptables et un coût souvent insupportable pour les personnes concernées.

Monsieur le ministre, ces malades ou ces anciens malades vous lancent un appel au secours, et je souhaite le relayer aujourd'hui.

Le Président de la République s'est engagé, le 27 avril dernier, à lutter activement contre cet odieux ostracisme. Quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre, dans les prochaines semaines, afin de remédier à cet état de fait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur Chatel, cet appel au secours a été entendu par le Président de la République. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Comme vous l'avez rappelé, il a fixé très clairement, le 27 avril dernier, une feuille de route pour que les choses changent dans notre pays en matière d'accès au crédit et donc à l'assurance, pas seulement pour les personnes malades, mais pour celles qui souffrent d'un handicap. Au total, plus de dix millions de Français connaissent de réelles difficultés pour acquérir un logement, une voiture ou pour monter un projet professionnel.

Nous avons, la semaine dernière, avec Thierry Breton, conformément aux souhaits du Président de la République, rencontré les banquiers, les assureurs, les associations de patients, pour que l'on puisse établir une nouvelle convention, en clair pour que les choses changent.

Cette nouvelle convention doit pouvoir être signée pour le 30 juin. Si tel n'était pas le cas, un projet de loi vous serait soumis - le Premier ministre l'a souhaité - et les parlementaires devront prendre leurs responsabilités. Si la convention aboutit, comme nous l'espérons, un texte de loi sera également déposé pour que l'on ne puisse plus

jamais revenir en arrière et que les principes soient consacrés.

La situation que vous évoquez est non seulement difficile à vivre, mais impossible à accepter. Nous devons atteindre plusieurs objectifs : une meilleure information sur cette convention ; un traitement plus rapide des dossiers, afin qu'il y ait moins de surprimes et, si tel doit être le cas, qu'elles ne soient pas hors de portée des patients concernés ; enfin, que l'accès au crédit à la consommation soit facilité.

Nous avons pu constater, en France, de grands progrès médicaux. Les banquiers et les assureurs doivent savoir en tirer les conclusions.

Mais votre question ne concerne pas seulement l'accès au crédit. Elle recouvre également le regard que nous sommes capables de porter sur la maladie et les malades. Changer les choses en matière d'accès au crédit, c'est tout simplement une question de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2769

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mai 2006